Compte Administratif 2015

Note de synthèse

A destination des rambertois et rambertoises

Introduction

L'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, relative à l'amélioration de la transparence financière, crée de nouvelles obligations en matière d'élaboration des budgets locaux.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit désormais qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Localement, cette note de synthèse sera annexée aux Comptes Administratifs 2015 et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, dans les 15 jours qui suivent leur adoption, les Budgets Primitifs et comptes administratifs sont à disposition du public, en mairie, pour consultation. Les rambertois et rambertoises seront avisés de la mise à disposition de ces documents, par l'intermédiaire du site internet communal.

Généralités

Le Compte Administratif est un acte de réalisation, contrairement au Budget Primitif qui est un acte de prévision.

Il retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la commune.

Le Compte Administratif est établi par l'ordonnateur (Le Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il doit être conforme au Compte de Gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité (Le Trésorier).

Il doit être adopté par l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Le contexte local

La commune compte 3 budgets :

- Le budget principal (aussi appelé « budget ville »),
- Le budget du service public de l'eau potable,
- Le budget du service public de l'assainissement.

La population légale (Insee) de la commune, en vigueur au 1^{er} janvier 2015 est de 6 135 habitants.

LE BUDGET PRINCIPAL

Les engagements du mandat 2014-2020

A travers cette note de synthèse il est opportun que la majorité municipale rappelle aux administrés les engagements pris pour la durée du mandat 2014-2020 :

- stabiliser les taux communaux des taxes d'habitation et foncière,
- prioriser les investissements, les étaler dans le temps,
- désendetter progressivement la commune,
- contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement courantes.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses 2014 = 4 489 018,21 €
Dépenses 2015 = 4 582 780,94 €
Soit, une augmentation de 2.09 %

1) Les charges à caractère générale (chapitre 011)

Dépenses 2014 = 1 052 003.14 €

Dépenses 2015 = 1 117 990.25 €

Soit, une augmentation de 6,27 %.

Cette augmentation est en grande partie liée à la rétrocession de la compétence éclairage public, par la Communauté de Communes à la commune.

A noter également la dépense de 18 000 € relative à la réalisation d'un diagnostic santé sur notre commune.

Ces 2 dépenses ont été entièrement compensées par des recettes.

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Dépenses 2014 = 2 480 945.80 €

Dépenses 2015 = 2 554 225.70 €

Soit, une augmentation de 2.95 %.

Les effectifs sont stables par rapport à 2014.

Outre le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), cette augmentation est dictée par des décisions prises au niveau national :

- la revalorisation des salaires des agents de catégories C,
- la hausse des cotisations retraites,
- la hausse du SMIC.
- l'impact en année pleine de la mise en place des temps d'activités périscolaires.

3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Dépenses 2014 = 436 277.08 €

Dépenses 2015 = 410 989.37 €

Soit, une diminution de 5.80 %

Les raisons :

- la baisse des indemnités versées aux élus sur une année pleine,
- la révision des critères d'attribution des subventions versées aux associations.

4) Les charges financières (chapitre 66)

Dépenses 2014 = 309 415.79 €

Dépenses 2015 = 281 667.64 €

Soit, une diminution de 8.97 % des remboursements d'emprunts (intérêts)

Les recettes de fonctionnement

Recettes 2014 = 5 112 099.21 €
Recettes 2015 = 5 589 929.15 €
Soit, une augmentation de 9.35 %

1) Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (chapitre 70)

Recettes 2014 = 307 694.44 €

Recettes 2015 = 259 473.30 €

Soit, une diminution de 15.67 %

Cette différence s'explique par l'encaissement, en 2014, d'une recette exceptionnelle, relative à des droits de place de parking.

Par ailleurs, nous avons relevé une diminution du nombre d'enfants présents à l'accueil de loisirs du mercredi.

2) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Recettes 2014 = 2 970 366.71 €

Recettes 2015 = 3 364 875.88 €

Soit, une augmentation de 13.28 %

La commune a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des impôts locaux. L'Etat, de son côté a augmenté les bases d'imposition.

En raison du transfert par la Communauté de communes de la compétence éclairage public, l'attribution de compensation a été revalorisée.

Enfin, nous avons constaté une explosion des droits de mutation.

3) Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Recettes 2014 = 1 274 885.40 €

Recettes 2015 = 1 338 619.91 €

Soit, une augmentation de 5 %

La baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat, est compensée par les contributions reçues dans le cadre des TAPS, ainsi que la participation de l'Etat au financement des contrats d'accompagnement à l'emploi.

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Recettes 2014 = 264 905.14 €

Recettes 2015 = 269 033.32 €

Soit, une augmentation de 1.56 %

Recettes relatives aux locations des salles et aux revenus des immeubles.

5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Recettes 2014 = 184 155,51 €

Recettes 2015 = 231 724.81 €

Soit, une augmentation de 25.83 %

Virement depuis le budget assainissement pour la 3^{ème} année consécutive.

Vente du matériel réformé de la commune.

A noter, une baisse des travaux effectués en régie.

Les dépenses d'investissement

Dépenses 2014 = 1 715 847.17 € Dépenses 2015 = 980 475.96 € Soit, une diminution de 42.86 %

A la date du 31 décembre 2014 le déficit cumulé de la section d'investissement (exercices 2013 et 2014) s'élevait à 957 017.28 €.

Cette situation ne pouvant pas perdurer, la majorité municipale a décidé de temporiser en priorisant les dépenses d'investissement.

De ce fait, l'exercice 2015 apparait comme une année de reconstruction des marges de manœuvres financières de la commune.

Cette méthode a porté ses fruits, le déficit de cette section ayant été ramené à 357 261.35 € au 31/12/2015.

1) Les frais d'étude, d'acquisition et les travaux (chapitres 20,21, 23)

Dépenses 2014 = 1 038 171.03 € Dépenses 2015 = 379 919.91 € Soit, une diminution de 63.40 %

Les réalisations 2015

Enfouissement des réseaux rue de Marseille

Réfection du parking et passage sous la mairie

Réfection du mur du cimetière

Travaux d'entretien dans les bâtiments communaux

Electrification panneaux de basket au gymnase

Lancement d'études diverses (aire d'accueil des gens du voyage, aménagement des bords du Rhône)

Achat de matériel pour les services techniques (véhicules, tondeuses)

Achat de matériel informatique (changement du serveur, unités centrales, tablettes...)

Achat de mobilier et matériel divers (extincteurs, mobilier de classe, mobilier urbain...),

2) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Dépenses 2014 = 627 111.15 € Dépenses 2015 = 566 067.29 €

Soit, une diminution de 9.73 % des remboursements d'emprunts (en capital)

Les recettes d'investissement

Recettes 2014 = 1 237 826,00 € Recettes 2015 = 1 580 231.89 € Soit, une augmentation de 27.66 %

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Un emprunt de 250 000 € a été contracté.

2) Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Recettes 2014 = 257 719.26 € Recettes 2015 = 375 768.86 € Soit, une augmentation de 45.80 %

A rapprocher de la Taxe d'aménagement.

LE BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Les résultats 2015 :

ExploitationInvestissementDépenses142 973.15 €52 758.61 €Recettes285 061.29 €60 803.00 €

LE BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Les résultats 2015 :

ExploitationInvestissementDépenses295 208.49 €233 582.55 €Recettes295 916.54 €83 204.00 €

Le Maire et son Adjoint aux Finances restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

			·